



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **02-13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
Du 21 février 2013**

Le vingt et un février deux mille treize, à dix huit heures, le Comité syndical, dûment convoqué s'est réuni au complexe Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Christian COIGNÉ, Président du SIRD

**Date de convocation** : 14 février 2013

**Nombre de délégués en exercice** : 18      Présents : 12      Votants : 15

**Présents** : V BELLE, Y BOULARD, A CARBONARI (2), J CARRIER, C COIGNÉ, G FRIER, J GAUTHIER, F GILABERT (2), M. MASTROMAURO ( 2), P MOLINARO, M REPELLIN, J TESSAIRE

**Absents excusés** : M BAFFERT, M BROUZET, C DIDIER, V GONNET, GJULLIEN, D ROUX

**Président de séance** : Christian COIGNÉ

**Secrétaire de Séance** : Valérie BELLE

**Rappel du quorum** : 10

**Objet** : ADMINISTRATION GENERALE  
**Présentation et vote du compte administratif 2012**

**Rapporteur** : Christian COIGNÉ

**DELCOM 02.13**

Le Comité syndical réuni sous la présidence de Yannick BOULARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par le Président du SIRD, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) LUI donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>	<b>TOTAL des Sections</b>
Recettes	2 254 232,18	2 037 808,07	4 292 040,25
Dépenses	1 585 848,91	3 251 134,51	4 836 983,42
Résultat de l'exercice	668 383,27	-1 213 326,44	-544 943,17

- 2) CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le comité syndical, après débats

**CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE**  
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 22 février 2013

Le Président,  
Christian COIGNÉ

